

## D.I.C.R.I.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Le DICRIM est destiné à **informer la population** sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal ainsi que sur les **consignes de sécurité** devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. A ce titre, il se doit d'être **clair, pédagogique**.

Les risques dits «majeurs», pris en compte dans les DICRIM, sont :

**les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;

**les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage... ;

**les risques de transports collectifs** (personnes, matières dangereuses).

Le DICRIM décrit les risques présents sur la commune et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que les moyens de la commune, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques et notamment celles prises dans le cadre des pouvoirs de police du maire, la conduite à tenir, les consignes de sécurité à suivre selon les risques.

Il décrit succinctement ces risques en précisant les secteurs de la commune les plus impliqués par les différents risques (zones inondables, cavités souterraines ...).

Pour chaque risque, un petit texte indique les bons réflexes que la population devra exécuter en cas de crise. La réalisation du DICRIM a été confiée à la société GERISK. L'édition de ce document et sa mise en ligne sur le site internet communal seront effectives courant novembre 2011. Des exemplaires seront tenues à disposition des administrés, en mairie.